



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST ESG ALPHA YIELD (ex- Aviva Investors Alpha Yield)

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	20
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
6. Inventaire.....	39

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE AUDIT Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

Part I : capitalisation et/ou distribution. Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

Part C : capitalisation pure. Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est, sans se comparer à un indice de référence, la recherche d'une performance sur la durée de placement recommandée de 3 ans, (i) en investissant sur les marchés de taux internationaux, (ii) en privilégiant, en dehors de toute allocation sectorielle ou géographique prédéfinie, des actifs décotés sur ces marchés (via une gestion dite « value »), et (iii) en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence : Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Étape 1 : Critères extra financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice BBG Pan-European High Yield (2% Issuer Constraint) EUR Hedged Index.

Ce filtre permet de calculer un score seuil trimestriel après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'investissement les moins bien notées en ESG. Le score ESG du portefeuille doit être supérieur à ce score seuil.

Pour la sélection des titres et le filtrage des valeurs selon les critères ESG, la société de gestion s'appuie notamment sur un prestataire externe, MSCI ESG Research, mais reste seule juge de la décision d'investissement.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Le processus de sélectivité ISR tel que décrit ci-dessus contribue dès lors à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

La part des valeurs et des titres analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 75% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 25% maximum de l'actif, le gérant pourra toutefois sélectionner des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables au sens du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

A la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR.

Étape 2 : Critères financiers

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux. L'exposition au risque actions n'excède pas 10% de l'actif net.

Le portefeuille sera investi, entre 70% et 100 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs privés de la zone OCDE, et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou de pays émergents. Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises entre 0% et 100% de l'actif net.

Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert et le fonds pourra être exposé à un tel risque dans la limite de 100% de l'actif net.

La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10.

Le FCP cherche à tirer parti des anomalies de valorisation sur les obligations privées, sans levier. Il s'agit d'une gestion opportuniste qui mise sur la correction des décotes identifiées par le gérant.

Le processus de sélection des titres s'appuie sur des critères qualitatifs et quantitatifs tels que :

- le profil de crédit de l'émetteur ;
- une étude de la structure du titre ;
- une étude comparative entre la valeur du titre telle que déterminée par la société de gestion et sa valeur de marché ;
- une analyse juridique du support.

Le fonds pourra également investir dans d'autres catégories d'actifs en respectant les fourchettes suivantes :

- de 0 à 10% en actions et titres donnant accès au capital ;
- de 0 à 10% en actions et parts d'OPC ;
- de 0 à 10% dans des emprunts d'espèce.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre -2 et +10.
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Toutes devises : entre 0 à 100% de l'actif net.
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	100% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Zone OCDE : entre 90 à 100% de l'actif net. Hors zone OCDE et émergents : entre 0 à 10% de l'actif net.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> *Actions et titres donnant accès au capital*

Le FCP pourra détenir, entre 0% et 10% de son actif net, des actions et des titres donnant accès au capital. Le FCP pourra détenir entre 0% et 10% de l'actif net, des actions issues de ces titres.

L'exposition au risque « actions » restera inférieure à 10% de l'actif.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone OCDE et, dans la limite de 10% maximum de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur privé ou au secteur public. Il pourra s'agir de grandes, moyennes et petites capitalisations

Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises.

=> *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra investir, entre 70% et 100% de l'actif net, des titres de créance et instruments du marché monétaire, et de toutes durées. Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone OCDE et, entre 0% et 10% de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur privé ou au secteur public.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variables
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations high yield
- obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- titres de créances négociables
- EMTN non structurées
- titres participatifs
- obligations contingentes convertibles
- titres subordonnés d'émetteurs publics
- bons du trésor
- obligations putttables
- obligations callables

Le FCP pourra détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0 % et 20% de l'actif net.

Les titres pourront relever de toutes les notations. Le portefeuille pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés crédit : Crédit Default Swap (CDS) single name ou sur indices
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 20% de l'actif net)
 - EMTN Structurés
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) entre 0% et 10 % de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaires de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les principaux risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires, titres de créance ou OPCVM de taux baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur la sélection des valeurs et l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque de change

Le fonds peut investir dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'euro. A ce titre, en cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :**Risque Actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risques pays émergents et non OCDE

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels.

Part C : Tous souscripteurs

Ce FCP s'adresse à des investisseurs suffisamment expérimentés pour apprécier les mérites et les risques d'une stratégie de gestion exploitant sur les marchés de taux internationaux les écarts observés du fait de la perception que ces marchés ont à un moment donné du risque de crédit, de taux et de liquidité.

Durée de placement recommandée : trois ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 1er août 2008.
- Date de création du Fonds : 19 septembre 2008.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'année a été particulièrement difficile sur le marché du crédit HY avec une forte décompression des « spreads » et une violente hausse de taux.

Sur la composante taux, le fonds a été impacté malgré une résistance relative du portefeuille en raison de la sensibilité inférieure, réduite de façon tactique via dérivés.

Sur la composante spreads, nous avons été actif sur indices CDS profitant de la volatilité pour trouver des points d'entrée et de sortie attractifs.

Au cours de l'année, nous avons graduellement réduit notre exposition sur le segment le moins bien noté (B) pour la réallouer vers des crédits de meilleure qualité (BB) qui nous semblent apporter un meilleur couple rendement/risque.

D'un point de vue performance relative par secteur, le secteur des financières a été le plus touché par l'écartement des spreads, avec en particulier les titres subordonnés. Le fonds est très peu exposé au secteur des Reits, secteur aussi largement impacté au cours de l'année.

Notre surpondération en financières (en particulier pour la partie subordonnée) nous a pénalisé mais les valorisations nous semblent désormais très attractives.

Malgré la chute du nombre d'émissions sur le marché primaire HY Européen, nous avons souvent participé, notamment KPN hybride, BPER Banca Senior ou Huhtamaki.

Sur la période, la performance du FCP a été de -15,96% pour le part C et -15,39% pour la part I.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COMMERZBANK AG VAR 29/12/2031	3 952 861,47	1 006 476,11
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO PART R	9 355 900,00	1 869 096,18
ABN AMRO BANK NV VAR PERP	2 706 424,02	2 105 540,86
ENEL SPA VAR 24/05/2080	875 377,97	4 852 129,32
GAMMA BIDCO SPA 6.25% 15/07/2025	2 112 070,22	2 768 012,01
ENEL SPA VAR PERP	5 861 864,38	3 624 016,53
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	2 994 976,42	2 165 980,79
TOTAL SE PERP 31/12/2099	2 016 690,12	2 791 134,16
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	2 672 786,50	2 439 907,40
REXEL SA 2.125% 15/12/2028	4 785 723,14	1 285 504,05

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 131%.

Levier net : 114%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR

Codes ISIN	Ofi Invest ESG Alpha Yield
FR0010645325	<p>Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR</p> <p>Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.</p> <p>Au cours du dernier exercice clos : - 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Pan-European High Yield (2% Issuer Constraint) EUR Hedged Index, afin de calculer le score ESG moyen de l'univers. Le score ESG moyen du portefeuille est en tout temps supérieur à celui de son univers d'investissement.</p> <p>73% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.</p> <p>Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos.</p> <p>Nous rappelons que l'OPCVM Ofi Invest ESG Alpha Yield fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2022, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR. »</p>
FR0013305208	

	Ofi Invest ESG Alpha Yield	Année N-1
Intensité Carbone :	107,9	144,3
Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	69,10%	72,10%
Pourcentage moyen d' employés représentés par une convention collective des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	63,00 100%	66,90 100%
Pourcentage moyen d' indépendance du conseil d'administration des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	78,60 100	76,00 100%
Pourcentage d' émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans lequel le portefeuille est investi	100 100%	100 100%

Changements intervenus :

- 29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants
- 01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie
- 10/01/2022 : Intégration d'un filtre ISR Best-in-Univers/Score ESG
- 11/02/2022 : Mise à jour annuelle
- 17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais
- 03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	92 216 085,72
- Change à terme :	53 829 335,72
- Future :	10 386 750,00
- Options :	-
- Swap :	28 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP PARIBAS
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	850 000,00
- Espèces (**)	-
Total	850 000,00

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2022

OFI INVEST ESG ALPHA YIELD
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ESG ALPHA YIELD relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

**OFI INVEST ESG ALPHA YIELD****Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST ESG ALPHA YIELD

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

 PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
 T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST ESG ALPHA YIELD

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.27 15:31:34 +0100

comptes
annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	253 955 634,09	239 991 436,99
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	244 976 441,88	227 536 679,59
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 162 119,99	9 521 256,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	440 250,00	297 840,00
Autres opérations	1 376 822,22	2 635 661,11
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	57 921 526,23	33 403 426,93
Opérations de change à terme de devises	53 810 367,53	31 879 420,82
Autres	4 111 158,70	1 524 006,11
Comptes financiers	7 163 452,69	7 187 556,21
Liquidités	7 163 452,69	7 187 556,21
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	319 040 613,01	280 582 420,13

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	259 951 308,64	223 886 823,40
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 257 898,86	8 598 370,10
• Résultat de l'exercice	10 151 426,79	7 662 278,23
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	261 844 836,57	240 147 471,73
Instruments financiers	1 817 072,23	2 933 501,12
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	440 250,01	297 840,01
Autres opérations	1 376 822,22	2 635 661,11
Dettes	55 378 704,21	37 390 727,26
Opérations de change à terme de devises	53 745 337,06	32 082 680,99
Autres	1 633 367,15	5 308 046,27
Comptes financiers	-	110 720,02
Concours bancaires courants	-	110 720,02
Emprunts	-	-
Total du passif	319 040 613,01	280 582 420,13

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	10 386 750,00	17 321 640,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	28 000 000,00	22 000 000,00
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 664,92	2 408,47
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 854 602,22	10 761 316,83
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	12 861 267,14	10 763 725,30
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-138 206,72	-42 869,67
• Autres charges financières	-1 736,85	-2 690,38
Total (II)	-139 943,57	-45 560,05
Résultat sur opérations financières (I - II)	12 721 323,57	10 718 165,25
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 506 937,19	-1 269 039,52
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	11 214 386,38	9 449 125,73
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 062 959,59	-1 786 847,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	10 151 426,79	7 662 278,23

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement. (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché)

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Le FCP n'investira que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs externes n'excèdent pas 2% et pour lesquels aucun droit d'entrée ou de sortie n'est applicable à l'exception de ceux acquis au fonds.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

10/01/2022 : Intégration d'un filtre ISR Best-in-Universe/Score ESG

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


évolutionactif net

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	240 147 471,73	304 281 508,69
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	183 048 665,46	105 851 495,71
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-104 475 197,56	-197 171 793,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 923 035,22	11 765 568,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 929 729,10	-1 526 552,47
Plus-values réalisées sur contrats financiers	13 225 322,24	3 032 766,60
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 042 019,98	-352 922,80
Frais de transaction	-70 363,21	-34 907,65
Différences de change	-583 945,22	-239 978,50
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-60 014 038,28	7 658 843,80
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-53 643 739,67	6 370 298,61
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	6 370 298,61	-1 288 545,19
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 401 248,89	-2 565 682,91
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-936 572,22	-2 337 821,11
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 337 821,11	227 861,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 214 386,38	9 449 125,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	261 844 836,57	240 147 471,73

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	148 567 771,78	-
Obligations à taux variable	96 408 670,10	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	10 386 750,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	28 000 000,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	148 567 771,78	92 806 026,10	3 602 644,00	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 163 452,69
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	10 386 750,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	580 614,42	20 453 537,88	74 148 168,73	149 794 120,85
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 163 452,69	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	10 386 750,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	15 597 258,42	13 075 565,08	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 934 535,32	6 367 910,78	-	-
Comptes financiers	1 431 234,23	866 818,05	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	22 193 072,35	20 386 222,46	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	57 921 526,23
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	11 190 880,30
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	42 619 487,23
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	3 769 711,02
Coupons à recevoir	341 447,68
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	55 378 704,21
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	42 579 294,81
Montant total négocié des Achats à terme de devises	11 166 042,25
Autres Dettes :	
Dépôts de garantie (reçus)	850 000,00
Achats règlements différés	658 131,24
Frais provisionnés	109 373,26
Provisions commissions de mouvements	15 862,65
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0013305208	173 551,6615	17 815 104,65	56 619,485	5 840 888,92
PART I / FR0010645325	113,2406	165 233 560,81	74,8582	98 634 308,64
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013305208		-		-
PART I / FR0010645325		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013305208		-		-
PART I / FR0010645325		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013305208		-		-
PART I / FR0010645325		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :		
PART C / FR0013305208		1,08
PART I / FR0010645325		0,39

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :		
PART C / FR0013305208		-
PART I / FR0010645325		-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-
- Opc 3		-
- Opc 4		-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 7 162 119,99

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	10 151 426,79	7 662 278,23
Total	10 151 426,79	7 662 278,23

PART C / FR0013305208	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 305 507,54	930 321,22
Total	1 305 507,54	930 321,22
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0010645325	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 845 919,25	6 731 957,01
Total	8 845 919,25	6 731 957,01
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 257 898,86	8 598 370,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8 257 898,86	8 598 370,10

PART C / FR0013305208	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 267 511,79	1 264 506,56
Total	-1 267 511,79	1 264 506,56
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0010645325	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 990 387,07	7 333 863,54
Total	-6 990 387,07	7 333 863,54
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 19 septembre 2008.

Devise					
EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	261 844 836,57	240 147 471,73	304 281 508,69	332 529 780,68	201 248 362,67

PART C / FR0013305208	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Nombre de parts en circulation	440 105,3838	323 173,2073	207 702,786	71 676,3444	112
Valeur liquidative	91,47	108,85	100,69	101,14	98,14
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,08	6,79	-3,27	5,96	3,70

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0010645325	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Nombre de parts en circulation	176,5621	138,1797	207,8976	239,1485	153,5097
Valeur liquidative	1 255 011,86	1 483 340,07	1 363 012,81	1 360 158,99	1 310 909,79
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	10 509,23	101 793,68	-35 372,16	52 062,45	96 272,30

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2526949749	ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 100 000,00	916 877,45	EUR	0,35
XS1693822634	ABN AMRO BANK NV VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 087 764,42	EUR	0,42
XS2131567138	ABN AMRO BANK NV VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 194 242,39	EUR	0,46
FR0013457157	ACCOR SA VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	1 973 702,74	EUR	0,75
FR0014006ND8	ACCOR SA 2.375% 29/11/2028	PROPRE	1 900 000,00	1 496 983,71	EUR	0,57
XS1713464441	ADLER REAL ESTATE AG 1.875% 27/04/2023	PROPRE	700 000,00	580 614,42	EUR	0,22
XS1652965085	ADO PROPERTIES SA 1.5% 26/07/2024	PROPRE	1 600 000,00	993 098,74	EUR	0,38
XS2343873597	AEDAS HOMES OPCO SLU 4% 15/08/2026	PROPRE	701 000,00	609 760,96	EUR	0,23
NL0000120004	AEGON NV VAR PERPETUAL	PROPRE	2 200 000,00	877 827,33	NLG	0,34
BE6317598850	AGEAS VAR PERP	PROPRE	2 600 000,00	1 809 587,18	EUR	0,69
XS2342058034	ALLIED UNI HLD 4.875% 01/06/28	PROPRE	602 000,00	514 765,19	GBP	0,20
XS2342057143	ALLIED UNI 3.625% 01/06/2028	PROPRE	846 000,00	643 319,90	EUR	0,25
US019576AC18	ALLIED UNIVERSAL 6% 01/06/2029	PROPRE	770 000,00	531 273,67	USD	0,20
XS2138140798	ALTICE FRANCE HOLDING SA 4% 15/02/2028	PROPRE	2 310 000,00	1 447 226,05	EUR	0,55
XS2111944133	ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	PROPRE	2 282 000,00	1 722 661,83	EUR	0,66
XS1508392625	ATF NETHERLANDS BV VAR PERPETUAL	PROPRE	3 100 000,00	2 817 416,74	EUR	1,08
FR001400CH94	AUTOROUTES DU SUD DE LA 2.75% 02/09/2032	PROPRE	3 000 000,00	2 830 727,88	EUR	1,08
XS2434701616	AUTOSTRADA PER L ITALIA 1.625% 25/01/2028	PROPRE	1 949 000,00	1 568 767,99	EUR	0,60
XS2251742537	AVANTOR FUNDING INC 2.625% 01/11/2025	PROPRE	1 482 000,00	1 370 785,16	EUR	0,52
ES0813211028	BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 600 000,00	1 410 554,43	EUR	0,54
XS2530053789	BANCO BPM SPA 6% 13/09/2026	PROPRE	1 643 000,00	1 637 269,31	EUR	0,63
XS2535283548	BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 22/09/2026	PROPRE	1 200 000,00	1 199 160,16	EUR	0,46
XS1405136364	BANCO DE SABADELL SA 5.625% 06/05/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 987 581,10	EUR	0,76
XS2102912966	BANCO SANTANDER SA PERP	PROPRE	2 200 000,00	1 734 169,01	EUR	0,66
XS2342620924	BANCO SANTANDER SA VARIABLE PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	2 600 000,00	1 802 504,33	EUR	0,69

OFI INVEST ESG ALPHA YIELD

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1998799792	BARCLAYS PLC VAR PERP	PROPRE	1 067 000,00	1 061 162,98	GBP	0,41
XS2321466133	BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	PROPRE	2 400 000,00	1 994 237,03	EUR	0,76
US071734AK34	BAUSCH HEALTH COS INC 6.25% 15/02/2029	PROPRE	800 000,00	313 342,07	USD	0,12
US071734AM99	BAUSCH HEALTH 5% 15/02/2029	PROPRE	620 000,00	250 756,54	USD	0,10
BE0002582600	BELFIUS BANK SA/NV PERP VAR	PROPRE	3 800 000,00	2 734 922,61	EUR	1,04
XS2404741238	BELLIS ACQUISITION CO PL 4.5% 16/02/2026	PROPRE	715 000,00	631 687,25	GBP	0,24
XS2303071992	BELLIS ACQUISITION CO PL 3.25% 16/02/2026	PROPRE	1 786 000,00	1 541 708,81	GBP	0,59
XS2303072883	BELLIS FINCO PLC 4% 16/02/2027	PROPRE	359 000,00	254 854,32	GBP	0,10
FR001400BBL2	BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	PROPRE	3 800 000,00	3 562 916,34	EUR	1,36
XS2485537828	BPER BANCA VAR 30/06/2025	PROPRE	1 273 000,00	1 248 298,05	EUR	0,48
XS2403031912	BURGER KING FRANCE SAS VAR 01/11/2026	PROPRE	971 000,00	938 286,15	EUR	0,36
XS2294186965	CAB 3.375% 01/02/2028	PROPRE	1 632 000,00	1 263 553,56	EUR	0,48
ES0840609038	CAIXABANK SA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 800 000,00	1 783 380,92	EUR	0,68
XS1808351214	CAIXABANK SA VAR 17/04/2030	PROPRE	1 100 000,00	995 172,70	EUR	0,38
XS2385393405	CELLNEX FINANCE CO SA 1% 15/09/2027	PROPRE	700 000,00	559 244,38	EUR	0,21
XS2343000241	CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	PROPRE	1 140 000,00	922 186,53	EUR	0,35
XS2343001991	CHROME HOLDCO SAS 5% 31/05/2029	PROPRE	516 000,00	402 279,91	EUR	0,15
XS2325699994	CIDRON AIDA FINCO SARL 5% 01/04/2028	PROPRE	1 294 000,00	1 065 203,55	EUR	0,41
XS2388186996	CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	PROPRE	1 230 000,00	990 771,15	EUR	0,38
DE000CZ45WP5	COMMERZBANK AG VAR 29/12/2031	PROPRE	3 100 000,00	2 457 339,85	EUR	0,94
XS2366652084	CONSTELLATION AUTOMOTIVE 4.875% 15/07/2027	PROPRE	1 445 000,00	1 163 644,21	GBP	0,44
XS2332245377	COOPERTIEVE RABOBANK UA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	3 800 000,00	2 573 382,22	EUR	0,98
CH0483180946	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 24/06/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 514 979,56	EUR	0,96
US228180AA31	CROWN AMERICAS LLC 5.25% 01/04/2030	PROPRE	1 800 000,00	1 659 389,07	USD	0,63
XS2434776113	CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 145 423,75	EUR	0,44
XS2397354528	CULLINAN HOLDCO 4.625% 15/10/2026	PROPRE	3 663 000,00	3 185 974,12	EUR	1,22
XS2408458730	DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16/05/2027	PROPRE	2 100 000,00	1 671 843,95	EUR	0,64
XS2206382868	DIEBOLD NIXDORF 9% 15/07/2025	PROPRE	750 000,00	611 782,50	EUR	0,23
XS2333564503	DUFREY ONE BV 3.375% 15/04/2028	PROPRE	2 542 000,00	1 990 090,49	EUR	0,76
FR0011697028	EDF SA 5% VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	909 751,51	EUR	0,35

OFI INVEST ESG ALPHA YIELD

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2228373671	ENEL SPA VAR PERP	PROPRE	3 300 000,00	2 711 038,83	EUR	1,04
XS2000719992	ENEL SPA VAR 24/05/2080	PROPRE	8 000,00	7 411,36	EUR	0,00
PTEDPROM0029	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	PROPRE	2 000 000,00	1 642 212,60	EUR	0,63
PTEDPXOM0021	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	PROPRE	2 000 000,00	1 582 587,12	EUR	0,60
XS2353416386	ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	PROPRE	1 363 000,00	995 540,50	EUR	0,38
XS2405483301	FAURECIA 2.75% 15/02/2027	PROPRE	2 393 000,00	1 865 047,70	EUR	0,71
US30251GBD88	FMG RESOURCES AUG 2006 5.875% 15/04/2030	PROPRE	1 850 000,00	1 700 403,59	USD	0,65
XS2272365078	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.748% 14/06/2024	PROPRE	1 204 000,00	1 251 773,42	GBP	0,48
XS2229875989	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 3.25% 15/09/2025	PROPRE	700 000,00	637 323,25	EUR	0,24
US345397C270	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.95% 28/05/2027	PROPRE	580 000,00	544 130,76	USD	0,21
XS2028892474	GALAXY BIDCO LTD 6.5% 31/07/2026	PROPRE	1 015 000,00	965 586,21	GBP	0,37
XS2393001891	GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	PROPRE	1 221 000,00	928 840,31	EUR	0,35
XS2357812556	GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	PROPRE	1 317 000,00	1 061 607,73	EUR	0,41
XS2397251807	HEIMSTADEN BOSTAD AB VAR PERPETUAL	PROPRE	2 100 000,00	1 371 298,27	EUR	0,52
XS2197076651	HELVETIA EUROPE SA VAR 30/09/2041	PROPRE	1 800 000,00	1 367 874,67	EUR	0,52
XS1640903701	HSBC HOLDINGS PLC VAR PERPETUAL	PROPRE	1 200 000,00	943 746,00	EUR	0,36
XS2198388592	HT TROPLAST AG 9.25% 15/07/2025	PROPRE	1 018 000,00	926 176,46	EUR	0,35
FI4000523550	HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09/06/2027	PROPRE	1 700 000,00	1 625 239,59	EUR	0,62
ES0344251006	IBERCAJA BANCO SAU VAR 15/06/2025	PROPRE	2 200 000,00	2 178 251,04	EUR	0,83
XS2295333988	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 023 366,40	EUR	0,39
XS2244941147	IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	PROPRE	900 000,00	689 510,13	EUR	0,26
US449691AA27	ILIAD HOLDING SAS 6.5% 15/10/2026	PROPRE	590 000,00	546 161,12	USD	0,21
XS2275090749	INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE IMA SPA 3.75% 15/01/2028	PROPRE	1 027 000,00	824 146,10	EUR	0,31
XS2124979753	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERP	PROPRE	4 600 000,00	3 535 900,90	EUR	1,35
XS2322423455	INTL CONSOLIDATED AIRLIN 2.75% 25/03/2025	PROPRE	1 400 000,00	1 194 061,53	EUR	0,46
XS2034925375	INTRUM AB 3.5% 15/07/2026	PROPRE	2 610 000,00	2 114 075,35	EUR	0,81
XS2211136168	INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	PROPRE	2 009 000,00	1 822 148,77	EUR	0,70
XS2262838381	IPD 3 BV 5.5% 01/12/2025	PROPRE	1 335 000,00	1 234 172,99	EUR	0,47
XS2305744059	IQVIA INC 2.25% 15/03/2029	PROPRE	1 547 000,00	1 187 767,26	EUR	0,45
XS1713495759	IRON MOUNTAIN UK OLC 3.875% 15/11/2025	PROPRE	2 083 000,00	2 140 941,88	GBP	0,82

OFI INVEST ESG ALPHA YIELD

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2364593579	JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/07/2028	PROPRE	1 883 000,00	1 248 852,47	EUR	0,48
XS2436314160	KANE BIDCO LTD 6.50% 15/02/2027	PROPRE	1 353 000,00	1 340 816,25	GBP	0,51
XS2298381307	KLEOPATRA FINCO SARL 4.25% 01/03/2026	PROPRE	720 000,00	584 507,40	EUR	0,22
XS2298382453	KLEOPATRA HOLDINGS 6.5% 01/09/2026	PROPRE	1 320 000,00	855 965,00	EUR	0,33
XS2486270858	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 970 000,00	1 935 026,56	EUR	0,74
FR0014005090	LA BANQUE POSTALE VAR PERPETUAL	PROPRE	6 000 000,00	3 759 230,87	EUR	1,44
XS1820759147	LA FINAC ATALIAN SA 5.125% 15/05/2025	PROPRE	700 000,00	680 447,15	EUR	0,26
XS2294187690	LABORATOIRE EIMER SELARL 5% 01/02/2029	PROPRE	865 000,00	631 674,90	EUR	0,24
XS2003473829	LEASEPLAN CORPORATION NV VAR PERP	PROPRE	900 000,00	832 177,96	EUR	0,32
XS1849558900	LHMC FINCO SARL 6.25% 20/12/2023	PROPRE	600 000,00	508 042,82	EUR	0,19
XS2339830049	LIBRA GROUPCO SPA 5.0% 15/05/2027	PROPRE	1 815 000,00	1 477 488,91	EUR	0,56
XS2483511957	LOARRE INVESTMENTS SARL FRN 15/05/2029	PROPRE	1 800 000,00	1 727 406,50	EUR	0,66
XS2240463674	LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	PROPRE	1 212 000,00	1 060 222,59	EUR	0,40
XS2536848448	LOTTOMATICA SPA 9.75% 30/09/2027	PROPRE	607 000,00	610 536,28	EUR	0,23
XS2401886788	LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	PROPRE	612 000,00	522 773,46	EUR	0,20
XS1975716595	LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	PROPRE	1 280 000,00	993 760,00	EUR	0,38
BE6336312788	LSF XI MAGPIE BIDCO 7.25% 30/06/2027	PROPRE	1 328 000,00	1 158 646,43	EUR	0,44
XS2406727151	LUNE HOLDINGS SARL 5.625% 15/11/2028	PROPRE	1 297 000,00	1 009 103,29	EUR	0,39
XS2341724172	MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	PROPRE	1 900 000,00	1 274 909,11	EUR	0,49
US603051AC70	MINERAL RESOURCES LTD 8% 01/11/2027	PROPRE	690 000,00	703 158,90	USD	0,27
XS2332219612	NEINOR HOMES SLU 4.5% 15/10/2026	PROPRE	1 117 000,00	966 087,72	EUR	0,37
XS2076099865	NETFLIX INC 4.625% 15/05/2029	PROPRE	1 034 000,00	987 334,17	EUR	0,38
US644535AH91	NEW GOLD INC 7.50% 15/07/2027	PROPRE	2 440 000,00	1 978 322,39	USD	0,76
XS2332589972	NEXI SPA 1.625% 30/04/2026	PROPRE	2 695 000,00	2 327 621,34	EUR	0,89
XS2357281174	NH HOTEL GROUP SA 4% 02/07/2026	PROPRE	990 000,00	876 414,72	EUR	0,33
XS2355604880	NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	PROPRE	1 649 000,00	1 286 296,04	EUR	0,49
PTNOBFOM0017	NOVO BANCO SA VAR 06/07/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 305 820,47	EUR	0,50
XS2391351454	OLYMPUS WTR US HLDG CORP 3.875% 01/10/2028	PROPRE	521 000,00	395 787,28	EUR	0,15
XS2391352932	OLYMPUS WTR US HLDG CORP 5.375% 01/10/2029	PROPRE	612 000,00	448 686,53	EUR	0,17
US682691AA80	ONEMAIN FINANCE CORP 4% 15/09/2030	PROPRE	1 105 000,00	794 706,78	USD	0,30

OFI INVEST ESG ALPHA YIELD

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 471 229,90	EUR	0,94
XS2332250708	ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	PROPRE	1 714 000,00	1 400 078,52	EUR	0,53
XS2401961078	PAGANINI BIDCO SPA VAR 30/10/2028	PROPRE	1 386 000,00	1 273 372,56	EUR	0,49
XS2247301794	PEACH PROPERTY FINANCE GMBH 4.375% 15/11/2025	PROPRE	1 481 000,00	1 216 348,80	EUR	0,46
XS2370814043	PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	PROPRE	1 136 000,00	1 015 808,88	EUR	0,39
XS2411236859	PINEWOOD FINANCE CO LTD 3.625% 15/11/2027	PROPRE	1 542 000,00	1 447 446,25	GBP	0,55
XS2430287529	PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	PROPRE	2 100 000,00	1 788 873,81	EUR	0,68
XS2357307664	PUNCH FINANCE PL 6.125% 30/06/2026	PROPRE	1 472 000,00	1 382 625,93	GBP	0,53
XS2010039118	QUATRIM 5.875% 15/01/2024	PROPRE	1 000 000,00	959 724,03	EUR	0,37
XS2049823763	RAIFFEISEN BANK INTL 1.5% 12/03/2030	PROPRE	1 000 000,00	821 801,75	EUR	0,31
XS2199445193	REBECCA BIDCO GMBH 5.75% 15/07/2025	PROPRE	1 488 000,00	1 388 286,23	EUR	0,53
XS2291911282	REKEEP SPA 7.25% 01/02/2026	PROPRE	785 000,00	702 400,34	EUR	0,27
FR0014006W65	RENAULT SA 2.5% 02/06/2027	PROPRE	3 500 000,00	2 826 786,03	EUR	1,08
XS2332306344	REXEL SA 2.125% 15/06/2028	PROPRE	1 535 000,00	1 212 947,83	EUR	0,46
XS2403428472	REXEL SA 2.125% 15/12/2028	PROPRE	3 500 000,00	2 717 764,10	EUR	1,04
XS2113253210	SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027	PROPRE	2 233 000,00	1 919 965,34	EUR	0,73
XS2401849315	SCIL IV LLC SCIL USA H 4.375% 01/11/2026	PROPRE	671 000,00	551 559,45	EUR	0,21
XS2399981435	SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	PROPRE	2 278 000,00	1 847 238,00	EUR	0,71
XS1405765659	SES SA PERP VAR	PROPRE	1 900 000,00	1 915 939,44	EUR	0,73
XS2526839761	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 2.75% 09/09/2030	PROPRE	3 000 000,00	2 849 756,71	EUR	1,09
DE000A3KS5R1	SIGNA DEVELOPMENT FIN 5.5% 23/07/2026	PROPRE	4 400 000,00	2 910 499,78	EUR	1,11
XS2092610141	SISAL PAY SPA FRN 17/12/2026	PROPRE	962 000,00	915 842,36	EUR	0,35
US830146AB28	SIZZLING PLATT FIN CO 8.50% 28/11/2025	PROPRE	865 000,00	813 452,30	USD	0,31
XS1684385161	SOFTBANK GROUP CORP 3.125% 19/09/2025	PROPRE	1 800 000,00	1 554 339,75	EUR	0,59
XS2210014788	STONEGATE PUB FIN 8.25% 31/07/2025	PROPRE	1 858 000,00	1 900 245,72	GBP	0,73
XS1577958058	SUPERIOR INDUSTRIES INTE 6% 15/06/2025	PROPRE	1 490 000,00	1 234 191,83	EUR	0,47
PTTAPDOM0005	TAP SGPS SA 5.625% 02/12/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 365 346,59	EUR	0,52
XS2295690742	TEAMSYSTEM SPA 3.5% 15/02/2028	PROPRE	472 000,00	399 964,85	EUR	0,15
XS1795406658	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 317 485,96	EUR	0,50
XS0161100515	TELITA FIN 7.75% 24/01/33 *EUR	PROPRE	1 780 000,00	1 949 045,14	EUR	0,74

OFI INVEST ESG ALPHA YIELD

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US88023UAJ07	TEMPUR SEALY INTL INC 3.875% 15/10/2031	PROPRE	1 415 000,00	1 085 477,50	USD	0,41
XS2463934864	TEOLLISUUDEN VOIMA OYJ 2.625% 31/03/2027	PROPRE	1 103 000,00	1 014 802,61	EUR	0,39
XS2437854487	TERNA RETE ELECTRICA PERP	PROPRE	2 400 000,00	1 885 178,96	EUR	0,72
XS2290960520	TOTAL SE PERP 31/12/2099	PROPRE	1 700 000,00	1 348 567,80	EUR	0,52
XS2351344622	TRANSCOM HOLDING AB VAR 15/12/2026	PROPRE	1 127 000,00	981 818,29	EUR	0,37
US89686QAB23	TRIVIUM PACKAGING FIN 8.5% 15/08/2027	PROPRE	1 130 000,00	1 049 383,12	USD	0,40
XS2414835921	UGI INTERNATIONAL LLC 2.5% 01/12/2029	PROPRE	2 868 000,00	2 170 382,66	EUR	0,83
FR0013330537	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	3 200 000,00	2 551 501,68	EUR	0,97
ES0280907025	UNICAJA BANCO SA VAR 19/07/2032	PROPRE	3 300 000,00	2 504 708,14	EUR	0,96
XS2121441856	UNICREDIT SPA VARIABLE PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	2 007 084,66	EUR	0,77
XS2111946930	UNITED GROUP BV 3.125% 15/02/2026	PROPRE	600 000,00	459 846,49	EUR	0,18
XS2434783911	UNITED GROUP BV 5.25% 01/02/2030	PROPRE	1 058 000,00	752 584,50	EUR	0,29
XS2496288593	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	PROPRE	486 000,00	472 212,38	EUR	0,18
ES0214974075	UNNIM BANC SA FRN PERPETUAL	PROPRE	2 050 000,00	1 875 237,50	EUR	0,72
FR0014004UE6	VALEO SA 1% 03/08/2028	PROPRE	2 100 000,00	1 614 582,12	EUR	0,62
FR00140007K5	VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	PROPRE	3 500 000,00	3 068 535,82	EUR	1,17
XS2289588837	VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	PROPRE	1 644 000,00	1 350 519,06	EUR	0,52
XS2541437583	VERISURE HOLDINGS AB 9.25% 15/10/2027	PROPRE	188 000,00	188 000,00	EUR	0,07
XS2321651031	VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	PROPRE	1 752 000,00	1 555 210,98	EUR	0,59
XS2307567086	VICTORIA PLC 3.625% 26/08/2026	PROPRE	1 791 000,00	1 324 665,89	EUR	0,51
XS2189766970	VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 3.75% 15/07/2030	PROPRE	1 495 000,00	1 089 136,15	EUR	0,42
XS2231188876	VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31/01/2031	PROPRE	1 050 000,00	805 499,04	EUR	0,31
XS2225204010	VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	PROPRE	2 900 000,00	2 166 106,53	EUR	0,83
XS1799938995	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	1 900 000,00	1 801 755,01	EUR	0,69
XS2342732646	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 600 000,00	1 292 007,96	EUR	0,49
US91845AAA34	VZ SECURED FINANCING BV 5% 15/01/2032	PROPRE	1 420 000,00	1 105 607,27	USD	0,42
XS2437324333	WEBUILD SPA 3.875% 28/07/2026	PROPRE	1 839 000,00	1 457 994,47	EUR	0,56
XS2271356201	WEBUILD SPA 5.875% 15/12/2025	PROPRE	1 258 000,00	1 148 278,45	EUR	0,44
DE000A254QA9	WEPA HYGIENEPRODUKTE GMB 2.875% 15/12/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 194 929,45	EUR	0,84
XS2417092132	WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	PROPRE	1 532 000,00	1 170 670,87	EUR	0,45

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2116386132	ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	PROPRE	3 000 000,00	2 114 208,75	EUR	0,81
XS2498543102	888 ACQUISITIONS LIMITED 7.558% 15/07/2027	PROPRE	1 454 000,00	1 243 205,29	EUR	0,47
Total Obligation				244 976 441,88		93,56
O.P.C.V.M.						
FR001400A357	ABEILLE HIGH YIELD EURO ISR PART R	PROPRE	74 691,00	7 162 119,99	EUR	2,74
Total O.P.C.V.M.				7 162 119,99		2,74
Total Valeurs mobilières				252 138 561,87		96,29
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	1 376 822,22	1 376 822,22	EUR	0,53
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-440 250,01	-440 250,01	EUR	-0,17
Total APPELS DE MARGES				936 572,21		0,36
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-15 862,65	-15 862,65	EUR	-0,01
Total AUTRES				-15 862,65		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-658 131,24	-658 131,24	EUR	-0,25
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	149 002,50	149 002,50	EUR	0,06
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	4 716 397,91	4 716 397,91	EUR	1,80
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	1 256 051,16	1 431 234,23	GBP	0,55
	BANQUE USD SGP	PROPRE	849 178,30	866 818,05	USD	0,33
Total BANQUE OU ATTENTE				6 505 321,45		2,48
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP RECU	PROPRE	-850 000,00	-850 000,00	EUR	-0,32
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	550 000,00	550 000,00	EUR	0,21
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	2 852 559,32	2 852 559,32	EUR	1,09
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	367 151,70	367 151,70	EUR	0,14
Total DEPOSIT DE GARANTIE				2 919 711,02		1,12
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-38 674,25	-38 674,25	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-70 699,01	-70 699,01	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-109 373,26		-0,04
Total Liquidités				10 236 368,77		3,91

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-75,00	440 250,00	EUR	0,17
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				440 250,00		0,17
Total Futures				440 250,00		0,17
Derives de credit						
CDS						
CDS-00077095	343023169#S 271220	VPROT	28 000 000,00	-1 376 822,22	EUR	-0,53
Total CDS				-1 376 822,22		-0,53
Total Derives de credit				-1 376 822,22		-0,53
Coupons						
Obligation						
XS2303071992	BELLIS A 3.25% 02/26	ACHLIG	1 786,00	33 070,31	GBP	0,01
XS2404741238	BELLIS AC 4.5% 02/26	ACHLIG	715,00	18 331,24	GBP	0,01
XS2303072883	BELLIS FINC 4% 02/27	ACHLIG	359,00	8 181,40	GBP	0,00
XS2325699994	CIDRON AIDA 5% 04/28	ACHLIG	1 294,00	32 350,00	EUR	0,01
US228180AA31	CROWN AMERI 5.25% 30	ACHLIG	1 800,00	51 982,85	USD	0,02
XS2391351454	OLYMPUS 3.875% 10/28	ACHLIG	521,00	10 094,38	EUR	0,00
XS2391352932	OLYMPUS 5.375% 2029	ACHLIG	612,00	16 447,50	EUR	0,01
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	ACHLIG	2 500,00	125 000,00	EUR	0,05
XS2321651031	VIA CEL 5.25% 04/26	ACHLIG	1 752,00	45 990,00	EUR	0,02
Total Obligation				341 447,68		0,13
Total Coupons				341 447,68		0,13
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	1 000 000,00	1 139 439,72	GBP	0,44
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-1 188 632,40	-1 188 632,40	EUR	-0,45
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	500 000,00	568 609,40	GBP	0,22
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-577 076,73	-577 076,73	EUR	-0,22
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	2 800 000,00	3 166 903,25	GBP	1,21
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-3 108 297,07	-3 108 297,07	EUR	-1,19
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	1 600 000,00	1 628 180,02	USD	0,62
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-1 557 634,22	-1 557 634,22	EUR	-0,59
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	1 000 000,00	1 017 608,43	USD	0,39

OFI INVEST ESG ALPHA YIELD

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-998 003,10	-998 003,10	EUR	-0,38
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	3 600 000,00	3 670 139,48	USD	1,40
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-3 736 398,73	-3 736 398,73	EUR	-1,43
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	22 853 001,23	22 853 001,23	EUR	8,73
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-19 486 000,00	-22 193 072,35	GBP	-8,48
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	19 766 486,00	19 766 486,00	EUR	7,55
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-19 982 000,00	-20 386 222,46	USD	-7,79
Total Change a terme				65 030,47		0,02
Total Change a terme				65 030,47		0,02
Total OFI INVEST ESG ALPHA YIELD				261 844 836,57		100,00

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest ESG Alpha Yield
Identifiant d'entité juridique : 969500SBXZF5MWMF5A21

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Ofi Invest ESG Alpha Yield (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds était investi entre 70% et 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de la zone OCDE et dans la limite de 10% de son actif net, de pays hors zone OCDE ou de pays émergents, affichant les meilleures pratiques en

termes de gestion des enjeux ESG propres à leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG de MSCI ESG Research.

Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, pouvaient être cités pour exemple :

- Environnement : les émissions carbone, le stress hydrique, la biodiversité, les émissions toxiques ou les déchets
- Social : gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données
- Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires

Le Fonds était géré de façon discrétionnaire. Le Fonds n'était pas géré en référence à un indice.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 septembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

1. Le score ESG, issu de la notation de MSCI ESG Research au niveau du portefeuille a atteint 6,73 sur 10.
2. Le score ESG de l'univers d'investissement est également mesuré afin de vérifier que le score ESG global du Fonds surperforme le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'investissement les moins bien notées en ESG. Le score ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs est de 6,62 ce qui signifie que l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité a été atteint.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds et à son annexe.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe au rapport périodique contenant les informations périodiques pour le Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 complétant le Règlement SFDR est la première à être publiée.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie MSCI	Politiques d'exclusion	Analyse de controvertes	Politique d'engagement
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement				
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X <i>Charbon / pétrole et gaz</i>	X	X
2. Empreinte carbone				X
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X <i>Charbon / pétrole et gaz</i>		X
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X
8. Rejets dans l'eau	X		X	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X <i>Pacte mondial</i>	X	X
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X <i>Pacte mondial</i>	X	X
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X
14. Exposition à des armes controversées		X <i>Armes controversées</i>		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales				
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X	X

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OFI INV ISR HY EUR R	Non applicable	2,74	Non applicable
LA PO VAR PERP	Banking - Universel	1,44	France

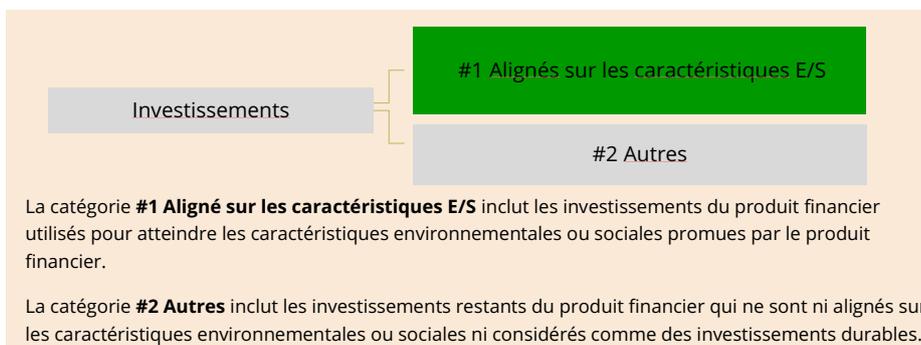
BNP PARIBAS VAR PERP	Banking - Universel	1,36	France
INTESA SAN VAR PERP	Banking - Universel	1,35	Italie
CULLINAN 4.625% 26	Utilities	1,22	Luxembourg
VEOLIA ENV VAR PERP	Utilities	1,17	France
SIGNA 5.5% 07/26	Real Estate	1,11	Luxembourg
SIEMENS FI 2.75% 30	Industrial Goods & Services	1,09	Pays-Bas
ATF NE VAR PERP	Real Estate	1,08	Pays-Bas
RENAULT SA 2.5% 6/27	Automobiles & Parts	1,08	France
AUTOROUTES 2.75% 32	Industrial Goods & Services	1,08	France
REXEL 2.125% 12/28	Retail	1,04	France
ENEL SPA VAR PERP	Utilities	1,04	Italie
BELFIUS PERP VAR	Banking - Detail	1,04	Belgique
COOPERATI VAR PERP	Banking - Universel	0,98	Pays-Bas



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 30 septembre 2022, le Fonds a 66,54% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a 33,46% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 4,06% de liquidités
- -0,36% de dérivés
- 29,76% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 25% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal n'a donc pas été respecté.
- 0% de parts ou actions d'OPC. Le portefeuille pouvait être investi dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds dans ces valeurs. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 55% des investissements appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 45% des investissements appartenant à la poche #2 Autres.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% d'actifs
Banques	19,5%
Consommation cyclique	15,5%
Communications	12,8%
Biens d'équipement	8,0%
Autres financières	7,6%
Consommation non cyclique	6,8%
Services aux collectivités	5,5%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

environnemental.

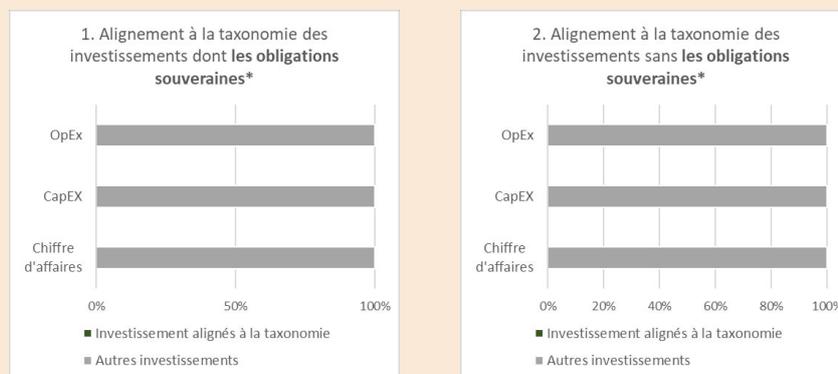
Les activités **transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxinomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxinomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 45% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de 4,06%,
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de -0,36%,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 29,76%.
- Des parts ou actions d'OPC dans la limite autorisée de 10% pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 0%.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



- **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi hebdomadaire des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.
3. Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).
4. Une politique d'engagement actionnarial qui a pour objectif d'obtenir des compléments d'information sur la stratégie des émetteurs en matière de responsabilité sociale et sociétale, et de les encourager à améliorer leurs pratiques ESG. Cette politique d'engagement fait l'objet d'un processus d'escalade, qui peut également se traduire par un dépôt de résolution ou un vote contestataire le cas échéant.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Non applicable.